



Tours le, 15 avril 2020

OBJET : Masques à la population à l'issue du confinement :
Le Département s'engage avec l'AMIL

Madame le Maire, Monsieur le Maire,

Monsieur le Président de la République a annoncé lundi soir qu'à compter du 11 mai, date de commencement du déconfinement, chaque français pourra être amené à porter un masque dans l'espace public.

C'est pourquoi le Conseil départemental a décidé de s'engager aux côtés des Maires pour la fourniture d'un masque tissu pour chacun des 606 511 habitants de la Touraine (population municipale INSEE au 01er janvier 2020). Il le fait en liaison avec l'Association des Maires d'Indre-et-Loire.

Pour chaque commune et dans la limite de son nombre d'habitants, le Département prendra en charge 50 % du coût HT des masques (coût plafonné à 5 € TTC/masque). Exemple : une commune de 1 258 habitants achète 1 258 masques à 5 € TTC, c'est-à-dire 4,17 € HT. Le Département financera la commune à hauteur de 2 620,80 € (1258 masques x (4,17 x 50 %))

Les masques fournis par les communes devront respecter les normes de l'Etat (soit la norme AFNOR Spec S76-001 – Masques barrières du 27 mars 2020 soit l'homologation par la Direction Générale de l'Armement), ce qui est important pour vous en terme de responsabilité éventuelle.

Bien entendu, vous avez la possibilité de commander pour votre seule commune, ou de faire une commande groupée avec d'autres communes, ou votre intercommunalité.

A cet égard, vous trouverez en annexe le message de la Préfecture à ce sujet.

Vous voudrez bien informer l'Association des Maires d'Indre-et-Loire de l'action conduite dans votre commune pour la fourniture de masques pour la population en y précisant le nombre de masques et le coût de l'opération dans votre commune.


Ce nouvel engagement du Département conjugue sa solidarité vis-à-vis de tous les habitants de la Touraine avec la liberté d'organisation dans chaque commune, à l'initiative des Maires.

Veillez croire, Madame le Maire, Monsieur le Maire, à l'assurance de nos cordiales salutations.

Le Président
de l'Association des Maires d'Indre-et-Loire

*Bien à vous,
Cédric de Oliveira*
Cédric DE OLIVEIRA

Le Président
du Conseil départemental d'Indre-et-Loire

Bien cordialement,

Jean-Gérard PAUMIER